



Conseil pour refus de renouvellement

Par **ttoto72**, le **01/09/2009** à **15:01**

Bonjour,
enfait j'avais deposer un recours administratif pour refus de renouvellement de carte sejour , la
j'ai reçu un courrier communication qui me disait :
que la decision du tribunal est suceptible d'etre fonde sur :

le prefet s'est cru a tort lie a l'avie du medecin de la sante publique
on m'a demande d'envoye mes observations .
je voulais comprendre qu'est ce on voulait dir par la .
et qu'elles observations je peux envoyer .
pour l'audience je suis pas oblige d'avoir un avocat .